

État du Fonds de petites subventions et recommandations

Action requise :

Le Comité permanent est invité à fournir des orientations sur les réformes du Fonds de petites subventions et à le relier à un mécanisme de financement direct et cohérent.

Introduction

1. Depuis 25 ans, la mise en œuvre de la Convention de Ramsar a été renforcée par des subventions, soutenue par les Parties contractantes à la Convention et facilitée par le Secrétariat Ramsar. Le Fonds Ramsar de petites subventions (FPS) est l'un des trois fonds de subvention Ramsar établis avec la Subvention suisse pour l'Afrique (SSA) et le Fonds Wetlands for the Future (WFF) soutenu par les États-Unis d'Amérique. Le Fonds de petites subventions est le seul fonds de subventions pluridonateurs de Ramsar.
2. En 2012, la Résolution XI.2, *Questions financières et budgétaires*, encourageait les contributions volontaires au FPS et réaffirmait la conviction des Parties contractantes quant à la grande importance de ce fonds. Toutefois, le FPS est actuellement inactif faute de contributions volontaires. Dans sa Décision SC47-16, le Comité permanent demandait un document d'information sur l'avenir du FPS. Le présent rapport répond à cette demande.
3. La Résolution XII.1, *Questions financières et budgétaires*, déclare que la Conférence des Parties :

RÉAFFIRME sa conviction que le Fonds de petites subventions de la Convention est très important pour la mise en œuvre de la Convention; et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes et autres de trouver 1 000 000 CHF au cours de la prochaine période triennale (annexe 3) pour garantir le fonctionnement efficace de ce programme.

DEMANDE au Comité permanent d'examiner le fonctionnement de ce programme durant la période triennale et de décider de manière définitive de la poursuite ou de la cessation du Fonds de petites subventions pour examen à la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes.

4. Le présent rapport décrit l'état du FPS, les options et les recommandations.

Contexte et état des fonds de subvention Ramsar

5. Depuis 1990, le FPS, anciennement « Fonds pour la conservation des zones humides », a soutenu une large gamme d'activités liées à la Convention. Il a fourni au total plus de 8 000 000 CHF à 240 projets dans 110 pays. Il est constitué de contributions volontaires de toutes les Parties contractantes. Il est administré par le Secrétariat, qui fournit aussi un service

consultatif, la supervision des projets et un processus de priorisation des projets. Ses Principes opérationnels et la sélection des projets sont approuvés par le Comité permanent. Les Principes opérationnels ([lien ici](#)) sont axés sur trois domaines :

- les projets qui ont un lien clair avec le Plan stratégique Ramsar;
- l'aide d'urgence relative au maintien des caractéristiques écologiques de Sites Ramsar; et
- une assistance pour permettre à des pays qui ne sont pas Parties contractantes de préparer leur adhésion à la Convention.

6. Lancée en 1989, la Subvention suisse pour l'Afrique (SSA) a contribué au financement de 90 projets axés sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans plus de 40 pays d'Afrique. Elle est financée par une contribution volontaire de la Suisse en plus de ses contributions annuelles au budget administratif de la Convention. En 2014, par exemple, une subvention de la SSA, d'un montant de 90 000 CHF, a servi à parrainer la participation de délégués africains à la réunion pré-COP en Tunisie. En 2015, une subvention de la SSA, de 115 000 CHF, a servi à parrainer la participation de délégués africains à la COP12 en Uruguay. Ce fonds est administré par le Secrétariat, la Suisse donnant son accord aux projets.
7. Depuis 1997, le Fonds Wetlands for the Future (WFF) est soutenu par une contribution volontaire des États-Unis d'Amérique, s'appuyant sur un mémorandum d'accord. Il a, à ce jour, fourni un appui financier à 290 projets en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont 83 ont soutenu des activités au sein de Sites Ramsar. Le WFF est largement axé sur le renforcement des capacités et la formation, avec environ 107 000 CHF versés en 2015.
8. Le graphique 1 ci-dessous montre que les contributions volontaires au FPS ont fortement varié avec le temps et que c'est en 1997 que le FPS a atteint, pour la dernière fois, son objectif de recevoir un million de francs suisses. Le tableau 1 montre le nombre de projets financés et les pays donateurs depuis 2002. Aucun nouvel appel à propositions pour le FPS n'a été fait depuis le cycle de projets de 2010-2011 en raison du manque de fonds et d'un excédent de projets classés prioritaires en attente de financement. Il n'y a actuellement pas de fonds disponibles dans le FPS pour de nouveaux projets.

Graphique 1. Contributions volontaires annuelles combinées au Fonds de petites subventions

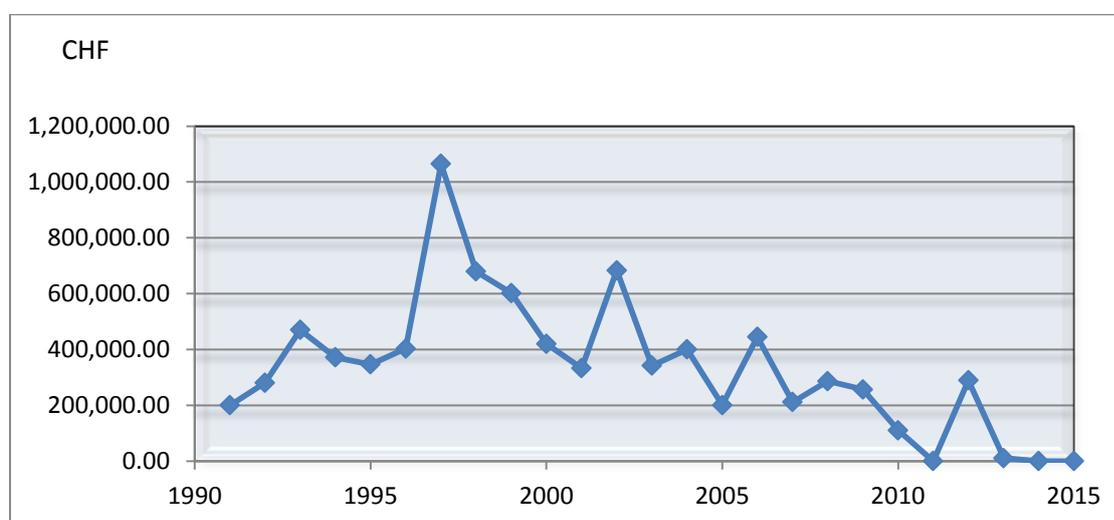


Tableau 1. Apport de fonds par année au Fonds de petites subventions et nombre de projets financés

Cycle annuel FPS	Fonds nets reçus pour les projets (CHF)	Pays et organisations donateurs	Nombre de projets financés	Localisation des projets financés
2002	574 854	Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni, Suède	17	Congo, Gambie et Sénégal, Kenya, Maurice, Sierra Leone, Sri Lanka, Thaïlande, Arménie, Bulgarie, Croatie, Chili, Costa Rica, Cuba, Mexique, Uruguay, Fidji, Palaos
2003	341 885	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Iran, Italie, Japon, Royaume-Uni, Suède, Prog. Eaux vives du WWF	9	Nigéria, Kenya, RDP lao, République kirghize, République de Moldova, Bahamas, Guatemala, Îles Marshall, Tonga
2004	281 040	Autriche, Japon, Royaume-Uni, Suède	11	Lesotho, Libéria, Inde, Kazakhstan, Malaisie, Thaïlande, Slovénie, Jamaïque, Nicaragua, Samoa, projet pour les régions d'Asie du Sud-Est
2005	196 602	Japon, Royaume-Uni, Suède	6	Ghana, Tadjikistan, Jordanie, Bosnie-Herzégovine, Suriname, Brésil
2006	361 740	Japon, Norvège, République tchèque, Royaume-Uni, Suède – SIDA	15	Bénin et Togo, Burkina Faso, Kenya, Madagascar, République du Congo, République kirghize, Népal, Viet Nam, Arménie, République de Moldova, Antigua-et-Barbuda, Équateur, Nicaragua, Panama, Kiribati
2007	163 598	Japon, République tchèque, Suède – SIDA	5	Malawi, Chine, République de Moldova, Colombie, Fidji
2008	184 783	Autriche, Hongrie, Italie, Japon, République de Corée	8	Cabo Verde, Népal, Turquie, Chili, Bangladesh, Albanie, Cameroun, Îles Marshall
2009	235 962	Allemagne, Japon, Maurice, République de Corée, Suède; Danone	7	Maroc, Mali, République du Congo, Uruguay, Ouzbékistan, Viet Nam
2010	110 232	Bangladesh, Japon, Norvège	3	Guinée-Bissau, Cambodge, Népal
2011	0	-	-	-
2012	289 510	Canada, Japon, Norvège	7	Belize, Ghana, Belarus, République de Moldova, Ouganda, RDP lao, Géorgie
2013	-	-	1	Équateur
2014	-	-	0	
2015	-	-	0	-
TOTAL	2 740 206	12+1	89	-

9. Habituellement, le FPS reçoit beaucoup plus de demandes et de propositions de qualité qu'il n'y a de financement disponible. De même, les tâches de services consultatifs, d'évaluation et de priorisation des projets qui incombent au Secrétariat sont disproportionnellement élevées par rapport au financement disponible.

10. Depuis 2010, les rapports du Secrétariat au Comité permanent notent la difficulté de financer le FPS et des mesures importantes ont été prises pour revitaliser le Fonds, notamment en

reconfigurant le portefeuille du FPS pour mettre en valeur des projets spécifiques et souligner la grande qualité de « projets stars » à des bailleurs de fonds potentiels.

11. Dans sa Décision SC48-12, le Comité permanent a demandé au Secrétariat de ne pas lancer d'appel à propositions pour le FPS en 2015 en raison du manque de ressources.
12. Un examen actuel des rapports du Secrétariat indique que les difficultés associées au FPS pourraient être les suivantes :
 - a) En tant que fonds pluridonateurs, le FPS n'a pas de « champion ». Par comparaison, le Fonds Wetlands for the Future est régulièrement financé par les États-Unis et la SSA est régulièrement financée par la Suisse.
 - b) L'appui du secteur privé et de fondations n'a pas été significatif à ce jour, peut-être parce que l'intérêt, pour les donateurs, de financer une corbeille de projets par l'intermédiaire de Ramsar n'a pas été dûment expliqué. Le FPS n'a pas de processus encourageant des donations renouvelées. Certes, la présentation d'un portefeuille de projets sélectionnés et la sollicitation de contributions volontaires pour des projets particuliers ont attiré certains financements ponctuels, mais cela n'a pas suffi pour inciter ces donateurs à continuer de contribuer au FPS.
 - c) Certains donateurs sont à la recherche de projets plus ambitieux pour consolider les ressources et augmenter l'impact.

Réforme du Fonds de petites subventions

13. L'information disponible dans les rapports remis à différentes réunions du Comité permanent sur la mise en œuvre du Fonds de petites subventions laisse à penser que, pour les pays, le FPS a une valeur importante. Les projets financés ont eu des résultats concrets.
14. Un bref examen d'autres fonds de petites subventions en vigueur (p. ex., FEM, FIDA, KfW, d'autres Fonds de petites subventions de la Convention de Ramsar, etc.) suggère que lorsqu'on donne aux donateurs la possibilité de participer et d'influencer les décisions relatives aux dépenses, ils sont beaucoup plus enclins à fournir un financement.
15. Les facteurs de succès d'autres fonds de petites subventions tels que ceux de la KfW, du FEM, etc., pourraient être résumés dans un bref document recommandant aussi la niche qui conviendrait le mieux au FPS de la Convention de Ramsar.
16. L'une des possibilités serait que le Groupe de travail sur la mobilisation des ressources guide le Secrétariat en ce qui concerne l'amélioration de l'attractivité et la pertinence, aujourd'hui, du FPS, et présente des recommandations à la 52^e Réunion du Comité permanent. La proposition pourrait comprendre les points suivants :
 - a) Associer le FPS aux priorités du 4^e Plan stratégique. Cette mesure rafraîchirait la pertinence stratégique du FPS en l'alignant sur les priorités les plus récentes des Parties contractantes. Il pourrait être utile d'orienter les appels de fonds pour le FPS et/ou les attributions au FPS selon certains objectifs, tels que :
 - Objectif 4 : Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes

prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces..

- Objectif 7 : Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées.
 - Objectif 12 : Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.
- b) Présenter le FPS sur la base de priorités communes entre Ramsar et un éventuel bailleur de fonds, dans un domaine de grande valeur pour la société. Par exemple, le FPS pourrait être présenté comme :
- une possibilité, pour l'industrie des boissons, de protéger les zones humides qui sont importantes pour l'approvisionnement en eau potable; ou
 - une possibilité d'augmenter la résilience côtière qui bénéficie à la fois aux communautés et aux infrastructures du secteur privé.
- c) Identifier des possibilités précises pour le FPS de remplir les intentions énoncées dans les principes d'origine, à savoir que le financement devrait servir à aider les bénéficiaires à préparer leurs projets en vue de solliciter un financement d'autres sources pour des activités à plus grande échelle. Cela supposerait un changement d'orientation du FPS, du soutien à de petits projets sur le terrain au soutien à la préparation de propositions pour des fonds majeurs tels que le FEM ou les banques de développement multilatérales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, etc.).
17. Le Secrétariat souhaite suggérer que la question du Fonds de petites subventions devienne un point permanent de l'ordre du jour des réunions du Comité permanent pour la période triennale, de sorte qu'une attention soutenue et focalisée puisse aboutir à une décision informée quant à son avenir, à la COP13.